

DELIBERATION N° 97/09-12 - TABLEAU DES EFFECTIFS : NOMINATION D'UN AGENT D'ENTRETIEN STAGIAIRE ET AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT D'ENTRETIEN

Monsieur REMY, Adjoint au Maire chargé du personnel, informe l'Assemblée que suite à des départs en retraite, il y a lieu de procéder à une réorganisation des postes de travail au restaurant scolaire.

Afin d'assurer la continuité des services, les tâches de ces agents sont réparties sur plusieurs agents d'entretien déjà en poste à temps incomplet.

Il convient donc d'augmenter les heures de travail hebdomadaire de Mademoiselle LEMOINE Céline et de nommer agent d'entretien stagiaire Mademoiselle NICOLAU Cindy.

Vu l'avis favorable du C.T.P.,

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :*

- de supprimer un poste d'agent d'entretien à 18 heures hebdomadaires et de créer simultanément un poste d'agent d'entretien à 26 heures hebdomadaires à compter du 1er Octobre 1997,*
- de supprimer un poste d'agent d'entretien à 39 heures hebdomadaires et de créer simultanément un poste d'agent d'entretien à 28 heures hebdomadaires à compter du 1er Octobre 1997,*
- de prévoir les crédits au budget supplémentaire.*